

Histoire d'un habitant, qui, en août 1878 interpellait la municipalité à travers le journal local pour donner son avis sur des travaux entrepris...

ENQUÊTE SUR LES GRANDS TRAVAUX PROJETÉS À BOURGES

A Monsieur le Rédacteur du JOURNAL DU CHER

MONSIEUR LE REDACTEUR,

Voulez-vous bien me permettre de solliciter l'hospitalité dans votre journal, hospitalité que je sollicite aussi de vos confrères, pour les quelques réflexions suivantes sur les grands événements qui se préparent dans nos murs.

Vous avez deviné qu'il s'agit de projets d'agrandissement de notre ville.

Cette question est à l'ordre du jour.

Tout le monde la traite, chacun dit son mot : les uns critiquent, dénigrent de parti-pris ; d'autres poussent des cris d'admiration, et n'admettent point l'impeccabilité de la municipalité, tutrice de nos intérêts communaux. Tout cela histoire de politiquer.

Enfin il en est certains (je suis de ceux-là) qui, laissant de côté les questions de petite rivalité et allant avec impartialité au fond des choses, rendent à César ce qui appartient à César, et, par là même, savent bon gré à la municipalité de prendre résolument l'initiative des travaux d'embellissement et d'agrandissement attendus depuis longtemps et dont l'urgence se fait de plus en plus sentir.

Mais s'ensuit-il qu'il faille accepter les yeux fermés, sans examen, sans observation, tous les projets enfantés par la fécondité municipale ?

Certes, doter la ville de vastes et larges boulevards est une entreprise grandiose : reste à savoir si la manière dont on se propose de la réaliser est à l'abri de toute critique.

Nous avouerons, avec autant de sincérité que d'humilité, que telle n'est pas notre pensée.

Un reproche que nous permettrons, tout d'abord, d'adresser aux auteurs des projets soumis à l'enquête, c'est de ne pas tenir assez compte des traditions et de ne point s'aider des études laissées par leurs devanciers pour s'engager dans la voie du progrès où ils ont hâte de marcher au risque de se rompre le cou.

Si nos pères, dans leurs projets d'améliorations, se préoccupaient de l'embellissement du centre de la ville, de ses principales artères, il faut avouer qu'il n'en est pas de même de nos tuteurs actuels. Leur sollicitude tend, au contraire, à reporter la circulation, et par là même le commerce, à l'extérieur¹.

C'est ainsi qu'une somme de 900 000 francs, le cinquième du crédit à dépenser, est affecté à la création d'un boulevard du rond-point Fin Renard à la route de St-Amand.

Pourquoi une voie aussi spacieuse (20 ou 25 mètres) dans un quartier qui, par sa situation et ses besoins, ne l'exige pas ?

On veut, dit-on, faciliter l'accès des établissements militaires aux ouvriers du quartier de Mazières.

Mais, sans aller jusqu'à conclure qu'un sentier serait suffisant pour les personnes appelées à se rendre de ce point à leur travail journalier, une voie de simple communication n'est-elle pas de nature à donner entière satisfaction ?

Je me suis laissé dire que les précédentes municipalités avaient voulu affecter à ce débouché une somme de 70 000 francs...

¹ Comme quoi, ce problème n'est pas réellement nouveau !

ENQUÊTE SUR LES GRANDS TRAVAUX PROJETÉS À BOURGES

... Mettez 100 000, même 200 000 francs, si vous le voulez, d'autant que nous reconnaissons l'utilité qu'il peut y avoir de créer une rue entre le rond-point Fin Renard et la route de Dun-le-Roi², afin de faciliter la circulation autour des établissements militaires.

Et puis, ce n'est pas tout de créer un boulevard, il faut songer à son entretien, éclairage, arrosage, police, etc.

On met aussi en avant la création d'emplacements à bâtir. Je ne veux point faire ressortir les difficultés qu'il pourra y avoir à construire sur les parties marécageuses et submersibles de Saint-Outrille : à grand renfort d'argent on pourra les surmonter. Mais on avouera bien que, très vraisemblablement, cette voie, dans un quartier éloigné du centre, ne sera tout au plus bordée que de loin en loin de quelques maisonnettes, ouvrières ou maraîchères, de formes disparates et évidemment sans décors ni élégance.

Voyons, en conscience, n'y a-t-il pas lieu d'appeler l'attention de notre municipalité, et de l'engager à reporter quelque peu des 900 000 francs en question, sur d'autres quartiers de la ville tout au moins aussi dignes d'intérêt ?

En effet, la voirie réclame une amélioration, dont personne ne conteste ni ne pourrait contester la nécessité, et dont l'urgence, déjà bien grande, ne fait que croître à mesure que grandit l'importance de notre ville.

C'est (tout le monde l'a compris) l'élargissement de la rue Moyenne, ainsi que le dégagement des abords de la rue Porte-Neuve³ à la naissance de la place Planchat, et l'achèvement de la rue Saint-Ambroix⁴ dans certaines parties où s'étaient d'affreuses bicoques qui, vraiment, déshonorent l'entrée de ville.

On aurait ainsi une voie spacieuse et à peu près droite, de la gare à la porte de Lyon, et séparant la ville en deux sections de même importance sur un parcours dont je ne puis préciser mathématiquement l'étendue, et qui, ce me semble, devrait être d'environ deux kilomètres.

Un reproche peut donc être sérieusement adressé au projet soumis à l'enquête, celui de laisser de côté ces élargissements, alors qu'il les *ajourne indéfiniment* puisqu'il engage les finances de la Ville, au moins pour vingt-huit ans, si les évaluations officielles sont suffisantes, et pour bien plus longtemps peut-être si, comme beaucoup de personnes le pensent, elles sont dépassées.

Nous prendrons aussi la liberté de signaler le passage vraiment dangereux de la partie de la rue des Arènes, aux abords de la rue d'Auron (maison Mallet) ; il y a là une circulation forcée qu'on doit et qu'on peut faciliter à peu de frais dans l'intérêt des quartiers Saint-Paul et d'Auron.

Les améliorations et travaux que nous signalons doivent, il est vrai, être faits avec le concours de l'État ; mais si nous ne sommes plus prêtes quand l'État sera en mesure de les exécuter, ne serons-nous pas exposés à ne les voir jamais se réaliser ?

Nous ne dirons qu'un mot du boulevard entre la rue Saint-Sulpice⁵ et le pont Saint-Ambroix.

Au lieu de compléter la largeur de 20 mètres en prenant sur les terrains bâtis ou tout au moins clos, ce qui certainement coûtera cher, ne vaudrait-il pas mieux abaisser le sol du rempart au niveau des terrains riverains du côté de la ville, et prendre l'élargissement dans les jardins extérieurs, dont la valeur vénale évidemment est moindre, et où le remblai à faire ne dépasserait guère celui qui, en tout cas, sera nécessaire même du côté de la ville ? Il y a là une question d'économie à peser et sur laquelle nous appelons l'attention.

2 Ancienne appellation de la commune de Dun sur Auron.

3 Actuellement rue du Commerce.

4 Actuellement avenue Jean Jaurès.

5 Actuellement rue Gambon.

ENQUÊTE SUR LES GRANDS TRAVAUX PROJETÉS À BOURGES

... Quant au grand boulevard à ouvrir du pont Saint-Ambroix à Saint-Louis en pivotant sur l'église Saint-Bonnet, on ne peut se dissimuler qu'il produira peut-être un effet assez étrange aux abords du pont où, avec le cours Beauvoir, les deux parties de la rue Saint-Ambroix et le boulevard Saint-Sulpice, il formera une sorte de carrefour, remplaçant l'entrée de ville qui se trouve aujourd'hui parfaitement marquée par le croisement de l'ancienne enceinte et de l'ouverture de la gare.

Pour le voyageur se rendant au chemin de fer ou en descendant la rue Saint-Ambroix, qui se présente en ligne droite, sera toujours, quoi qu'on fasse, la ligne principale.

On s'expliquera alors difficilement une voie oblique venant s'y souder en flèche à l'entrée même de ville, avec prétention apparente de la rejeter au second rang par une largeur supérieure.

Sans doute on peut en imagination se laisser séduire par l'espèce de symétrie qui s'offrirait près du pont. Mais cette symétrie, apparente sur le plan, ne produira pas le même effet en exécution, à cause du caractère différent des voies du carrefour.

Au lieu d'ouvrir à grands frais le boulevard Saint-Bonnet, ne semble-t-il pas préférable, après avoir élargi le boulevard Saint-Sulpice, d'élargir (tel était le rêve de nos pères) et de livrer à la circulation le cours Beauvoir et les parties d'anciens remparts faisant suite jusqu'au cours Saint-Louis ? Les quartiers de Saint-Privé et de Charlet y trouveraient leur compte.

On envelopperait ainsi à peu de frais la ville dans une ceinture de magnifiques boulevards en bordure desquels on pourrait bâtir, et l'on donnerait aux établissements militaires un débouché vers la gare, que l'on cherche, bien que l'autorité militaire qui, en définitive, ne veut faire aucun sacrifice, paraisse ne point s'en soucier.

En vain prétendrait-on en son nom que son parcours sera allongé ; nous n'avons pas à faire ses affaires ; c'est à elle d'ouvrir une voie directe, à ses frais, si elle en éprouve la nécessité, ou tout au moins à s'y associer par une subvention proportionnée.

Du reste, la voie d'intérieur dont nous allons parler pourra faire face à ses exigences de traction.

Ne pourrait-on, en effet, couper un vaste espace, trop dépourvu de voies de communication, par une rue partant du milieu de la rue Saint-Bonnet, d'un point pris entre la cour Chaffaud et la rue du Chevreau, et allant à travers des terrains non bâtis à la rencontre des allées des Prés-Fichaux, qu'on utiliserait en les mettant en état de viabilité, et dont l'une se prolongerait jusqu'à la rue Saint-Ambroix où elle aboutirait entre les maisons portant les n° 43 et 52.

Qu'on jette un coup d'œil sur le plan, on verra qu'il n'y a rien à démolir.

Puis, étant admis le marché couvert, dont nous reconnaissons l'utilité, et les dégagements de la rue de la Frange et de la place Saint-Bonnet, qui en sont la conséquence, on conduirait une voie à travers des terrains également non bâtis qui, partant du marché couvert, irait se souder à la précédente à peu près vers l'intersection actuelle des deux allées des Prés-Fichaux.

On pourrait même, à ces points de jonction, établir un rond-point.

Tout le quartier Saint-Bonnet serait ainsi parfaitement desservi, tandis que le projet municipal, assurément fort coûteux aux abords du pont Saint-Ambroix et dans le voisinage de Saint-Bonnet, ne dessert en réalité que la place Saint-Bonnet, et oblige les habitants du milieu et d'une extrémité de la rue Saint-Bonnet à revenir sur leurs pas pour gagner Saint-Ambroix.

Saint-Louis aborderait ces nouvelles voies par la rue Neuve-Saint-Laurent, qui présente une largeur suffisante, et, au surplus, rien ne s'opposerait à ce que la voie tombant au milieu de la rue Saint-Bonnet, ne soit continuée, si on le jugeait nécessaire, jusqu'au boulevard de ceinture, et cela à peu de frais, vu l'absence de constructions.

L'avantage qui nous semble ressortir de la voie et de ses raccordements, dont nous venons d'indiquer *grosso modo* le tracé, c'est, nous le répétons, de donner plus grande satisfaction aux intérêts de la population du quartier Saint-Bonnet.

ENQUÊTE SUR LES GRANDS TRAVAUX PROJETÉS À BOURGES

... C'est aussi de créer une voie d'intérieur qui en prendra de plus en plus l'aspect en se bordant de constructions dont les emplacements seront nombreux.

C'est enfin, au point de vue de la symétrie, d'éviter ce véritable contresens (qu'on nous pardonne le mot) de détruire la physionomie de l'entrée de ville.

La rue actuelle de Saint-Ambroix et la nouvelle se fondraient alors dans un angle assez ouvert pour que cette dernière ne parût pas faire concurrence à son aînée.

Si les idées que nous venons d'émettre sur la mise en communication de Saint-Ambroix avec les rue et place Saint-Bonnet ne sont pas jugées dignes d'être prises en considération, nous pensons que, dans tous les cas, il y aurait nécessité absolue de rectifier légèrement, à l'axe du pont Saint-Ambroix, le point de départ du boulevard.

Toujours afin de ne point porter atteinte à la prédominance que, suivant nous, l'entrée de ville doit conserver, il nous semblerait indispensable de côtoyer parallèlement quelque peu le cours Beauvoir, en contournant dans les jardins de M. Baraton, horticulteur, pour gagner ensuite, suivant les exigences géométriques, la place Saint-Bonnet.

La courbe que nous conseillerions de décrire aurait pour résultat d'éviter toute confusion, produirait un effet plus gracieux avec le débouché du boulevard Saint-Sulpice avec lequel il ferait, pour ainsi dire, corps, au lieu de s'en séparer brusquement, et enfin (chose qu'en bons financiers nous ne devons pas perdre de vue) serait de nature à atténuer singulièrement la grosse indemnité qu'on sera évidemment dans l'obligation d'allouer aux propriétaires du magnifique jardin dessiné à la Le Nôtre, brutalement coupé en deux par le projet, alors qu'il serait possible d'en ménager agréablement la vue au boulevard.

Les observations que nous présentons plus haut, à savoir : que rien ne nous oblige à desservir, à nos frais exclusifs les établissements militaires par de vastes boulevards directs, nous conduisent tout naturellement à réclamer la suppression du boulevard de Séraucourt à l'hôpital militaire, attendu qu'il ne peut servir que les intérêts de cet établissement. Il nous est bien permis, en effet, de douter qu'on bâtisse avec ardeur auprès d'un foyer de maladies ; c'est à l'administration de la guerre à établir cette voie à ses frais, chose qu'elle fera évidemment d'ici quelques années, si la nécessité s'en fait sentir pour elle.

Franchement, l'administration militaire aurait été consultée, qu'elle n'aurait pas indiqué, pour le service de ses intérêts exclusifs, d'autres voies à ouvrir que celles du projet municipal.

Enfin, pour montrer que nous sommes également soucieux des intérêts de nos contribuables ruraux, nous voudrions qu'une partie de l'emprunt fût destiné à créer et améliorer les chemins nécessaires à relier les sections rurales entre elles. Il y a sur ce point beaucoup à faire.

Ne voyons-nous pas, notamment, les communes de Saint-Germain et de Saint-Doulchard privées de communication directes par le mauvais état des sections de chemins dépendant de notre commune ?

Ne voyons-nous pas aussi les habitants de Gionne et de Givaudins sans communication entre eux, et ces derniers être obligés de faire un détour de quatre kilomètres au moins, à l'aller seulement, pour gagner Bourges ?

Je ne sais, Monsieur le Rédacteur, si je me suis expliqué clairement, vos lecteurs devront, dans tous les cas, voir dans mes réflexions non pas l'esprit de dénigrement et d'hostilité, mais un sincère intérêt que je porte à notre cité et aussi une préoccupation bien naturelle de la voir engagée dans une dépense de cinq millions qui, très vraisemblablement, sera dépassée de beaucoup.

Je ne suis point personnellement opposé à la dépense, présumant que nos administrateurs ont dû se rendre un compte exact de l'état de nos finances et de nos ressources budgétaires.

Je ne suis pas non plus de ceux qui ne trouvent de bonne administration que là où l'on amasse sou à sou, sans dépenser, pour ensuite faire parade d'une encaisse.

Mais, pour Dieu, ne tombons pas dans l'excès contraire : n'allons pas trop vite ; réfléchissons mûrement avant de démolir et d'édifier ; n'embrassons pas tout à la fois, et enfin avisons à une répartition aussi profitable qu'équitable dans les bienfaits dont on veut doter la ville.

ENQUÊTE SUR LES GRANDS TRAVAUX PROJÉTÉS À BOURGES

... Ne perdons pas de vue notre caractère de berrichon ; si on lui reproche l'esprit arrêté et la routine, on ne saurait lui refuser le calme et la prudence : deux qualités indispensables à une bonne administration.

Pour nous résumer, nous ne saurions trop engager ceux de nos concitoyens qui trouveraient qu'il y a du vrai dans nos réflexions, de se présenter sans hésitation dans les trois jours réservés à l'enquête (du 1er au 3 septembre) pour faire des dires en conséquence, lesquels pourraient se résumer ainsi :

1_ Substitution d'une voie économique de simple communication au boulevard de vingt mètres du rond-point Fin-Renard à la rue de Saint-Amand, sauf la mise en état de rue de la faible partie comprise entre les établissements militaires et la route de Dun-le-Roi.

2_ Suppression du boulevard direct de Saint-Ambroix à Saint-Louis, et son remplacement par la création de voies beaucoup moins coûteuses, reliant Saint-Ambroix à Saint-Bonnet, avec branchement desservant la place Saint-Bonnet et le marché couvert...

Ou subsidiairement :

Déviation du boulevard à son point de départ du pont Saint-Ambroix, au moyen d'une courbe à décrire dans le jardin Baraton.

3_ Suppression du boulevard de Séraucourt à l'hôpital militaire.

4_ Elargissement du boulevard Saint-Sulpice, du côté des jardins extérieurs, au lieu de le prendre sur la partie bâtie, si, comme nous le présumons, il y a économie.

5_ Affectation des économies à retirer de ces suppressions et modification aux travaux ci-dessus énumérés, au fur et à mesure que la confection en sera possible, c'est-à-dire élargissement des rues Moyenne, Porte-Neuve, en prenant pour axe la place Planchat ; achèvement de la rue Saint-Ambroix ; élargissement de la rue des Arènes, à son débouché dans la rue d'Auron.

Elargissement et mise en viabilité des boulevards de ceinture, du pont de Saint-Ambroix à la porte Saint-Louis.

Enfin, construction et amélioration de nos chemins ruraux, classés ou non classés.

En terminant, je ne puis me défendre d'une certaine crainte... celle des discussions que mes réflexions pourront soulever : mais qu'aurais-je à redouter ?

Ces discussions ne sauraient émaner, après tout, que de concitoyens également bien intentionnés. Et il est certainement un point sur lequel notre entente sera complète : c'est l'intérêt que tous nous devons porter sincèrement à la cité.

(Extrait du Journal du Cher du 29 août 1878)

II^{ÈME} LETTRE

A Monsieur le Rédacteur du JOURNAL DU CHER

Monsieur le Rédacteur,

Permettez-moi d'ajouter un mot à mes réflexions que vous avez eu l'obligeance de reproduire hier dans votre journal.

Les traverses des routes nationales n° 76 [de la porte Saint-Sulpice à la porte de Lyon] et n° 140 [du pont d'Auron à la gare par la rue des Arènes et le Poids-le-Roi] sont du ressort de la grande voirie.

Donc, (nous le disions hier) les élargissements que nous avons pris la liberté de signaler ne peuvent être faits qu'avec le concours de l'État. En cela, nous sommes parfaitement d'accord avec le rapport municipal.

Mais, certes, tous, nous devons être convaincus que jamais l'Etat, toujours parcimonieux en fait d'allocations de fonds aux communes, ne prendra les devants : il ne viendra évidemment à nous qu'autant que nous irons à lui ! ... que nous solliciterons sans relâche... Ce sont toutes démarches qui incombent à la municipalité soucieuse de nos intérêts.

En bonne justice, il faut reconnaître que si l'administration des ponts et chaussées n'est jamais la première à proposer des élargissements, et à plus forte raison ne veut les faire à ses frais exclusifs, surtout au point de vue d'un embellissement, elle se montre en revanche fort bien disposée pour les villes décidées à s'imposer d'énormes sacrifices afin d'obtenir l'élargissement des traverses des routes nationales.

C'est ainsi qu'en 1852, celles dont nous parlions plus haut ont été rectifiées avec le concours de l'Etat, afin de faciliter les accès de la gare et de créer l'entrée de ville.